

GROUPE L'AVENIR SE VIT AVEC VOUS

Conseil Municipal Lundi 29 Juin 2026

Questions écrites

Extension du parking de l'école, de la maison de santé et du noviciat

- Dans le cadre du projet d'extension du parking desservant l'école, la maison de santé et le noviciat, pouvez-vous préciser si plusieurs devis ou études comparatives ont été sollicités préalablement à la décision retenue ? **oui il y a eu plusieurs devis**

Dans l'affirmative, quels étaient les montants des différentes propositions reçues et quels critères ont conduit au choix de la solution finalement retenue ?

Devis de LOR TP – 32 318.40€ TTC

Devis EIFFAGE – 24 978.24€ TTC

Et l'offre d'Eiffage, est celle qui a été retenue. !! Entreprise dont je vous rappelle, vous avez crié haut et fort qu'elle n'existait pas et que donc notre projet était un mensonge. !!!!

- L'extension est-elle une solution pérenne répondant durablement aux besoins de stationnement et de sécurité du secteur ? **oui**
- Dans l'attente d'une éventuelle solution définitive, quels aménagements immédiats la municipalité envisage-t-elle afin d'améliorer la sécurité et la circulation des usagers ?

Si vous étiez venu à la réunion publique de présentation des projets sur le mandat du 11 JUIN, vous auriez eu vos réponses. Pas d'autres aménagement sur cette plateforme avant les travaux définitifs... C'EST UN AMENAGEMENT PROVISOIRE

- Par ailleurs, une rétrocession du parking et de ses abords à la Métropole est-elle envisageable afin de permettre la réalisation d'aménagements durables relevant de sa compétence ?

Si vous étiez venu à la réunion publique de présentation des projets sur le mandat du 11 JUIN, vous auriez eu vos réponses. Pas de rétrocession tant que le projet de MSP n'est pas terminé.

Aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

- Dans le document de présentation du CCAS, plusieurs dispositifs d'aide sont spécifiquement destinés aux personnes âgées.

Pour quelles raisons ces dispositifs ne sont-ils pas étendus, lorsque cela est possible, aux personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés similaires de mobilité, d'isolement ou d'accès aux services ?

Cette affirmation n'engage que vous. Aucune exclusion n'a jamais été faite, Vous devriez mieux connaître les missions des CCAS, elles n'excluent personnes et sont même très inclusives. Que ce soit avec les personnes handicapées ou autres. Un exemple, il nous est arrivé de faire du portage de repas vers une jeune personne après son accouchement et pour l'aider dans la période post natale.

Participation de la commune aux instances institutionnelles

- Pouvez-vous communiquer la liste des réunions, commissions, groupes de travail ou instances auxquelles les représentants de la commune participent régulièrement, notamment auprès :
 - de la Métropole ;
 - de la Préfecture ;
 - de l'Agence Régionale de Santé ;
 - du Conseil départemental ;
 - et de toute autre institution ou organisme partenaire.

Regarder les différents comptes rendu de Conseil Municipaux qui vous sont régulièrement fournis et vous y retrouverez tous les détails des différentes nominations qui dépendent du Conseil Municipal et sur lesquelles nous avons à communiquer ici.

- Est-il également possible de consulter ou d'obtenir les comptes rendus, relevés de décisions ou synthèses de ces réunions lorsqu'ils existent ?

Tous ces organismes ont des sites ou vous pourrez consulter ou obtenir les compte-rendus, relevés de décisions ou synthèses de ces réunions lorsqu'ils existent.

Dès l'installations de ces instances, les compte-rendus, lorsqu'ils nous seront transmis, seront envoyés à tous les élus.

Ascenseur de la salle Jean Monnet

- Lors de différentes communications, des solutions concernant l'ascenseur de la salle Jean Monnet ont été évoquées.

Pouvez-vous préciser le calendrier prévisionnel de remise en service de cet équipement ainsi que les

Actions engagées pour résoudre définitivement cette situation ?

Les analyses techniques & financières sont en cours

Fissures constatées au coteau des Vignes sur le domaine public

- Lors de la réunion publique du 11 juin 2026, vous avez indiqué que les fissures observées au coteau des Vignes étaient liées à des interventions réalisées par certains propriétaires sur leurs terrains.

Pouvez-vous préciser sur quels éléments techniques ou expertises repose cette affirmation ?

Des études de sol, expertises géotechniques ou diagnostics ont-ils été réalisés afin d'identifier l'origine des désordres et d'évaluer les éventuelles responsabilités ?

Oui – analyses et rapports commandés par EH et conjointement par le Grand Nancy

Dans la mesure où des fissures sont également constatées sur le domaine public, quelles mesures la municipalité envisage-t-elle de mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des lieux et prévenir

toute aggravation de la situation ?

De quelles fissures parlez-vous, que nous sachions elles sont toutes sur les chemins appartenant encore à EH et que la Métropole refuse en l'état se voir rétrocéder

Il est bien que vous parliez de ce souci, cela va nous permettre de revenir sur une rumeur que la liste « L'Avenir se vit avec vous... » a sympathiquement propagée pendant la campagne, une parmi tant d'autres :

- NON, nous n'avons jamais touché d'indemnités d'EH pour refaire ses fissures, argent que nous aurions d'après vous utilisé pour un autre aménagement (type rond-point).
 - Encore un mensonge sur lequel il faudra en son temps que les colistiers de Mr Moncelle s'en explique.
-

Représentation de la commune au sein de la Métropole

- La municipalité ne faisant partie d'aucun groupe politique métropolitain identifié, pouvez-vous préciser de quelle manière la commune d'Art-sur-Meurthe est représentée au sein de la Métropole ?
- Que s'est-il passé pour que le maire ne soit intégré dans aucun groupe politique ?
- Quels sont les relais, partenariats ou modalités de travail mis en œuvre afin de défendre les intérêts de la commune auprès des instances métropolitaines ?

Alors, pour info, aucune Municipalité ne fait partie de groupe politique au Grand Nancy.

Le choix que font les Élus, d'appartenir ou pas à un groupe politique ou un autre leur appartient et aucun d'entre eux n'a et n'aura jamais de compte à rendre sur son choix.

Par contre soyez rassurer, le Maire élu sur la commune, que je suis, participe largement à la gestion des compétences Métropolitaines en ayant été nommé, Vice-Président en charge des Voiries et des Éclairages (des nids de poules et des illuminés, comme l'explique vos amis en mal de notoriété..), délégation qui n'est confiée qu'à un élu sachant gérer, anticiper et surtout faire consensus entre tous les élus des communes,

et que je fais bien sûr je fais partie :

- du COMEX (Comité Exécutif qui prends les décisions des grandes orientations stratégiques de la Métropole)
- de la CONFERENCE DES MAIRES (Instances qui statuts sur la gestion des délégations que les communes ont confié à la Métropole)
- De la Commission Services & Espaces Urbains
- De la Commission Finances de la Métropole
- Du Groupe chargé de la Contractualisation de la Métropole avec les Communes (Groupe constitué pour établir le Contrat de Mandat)
- Nommé au CA de l'Aérôpole de Tomblaine (ou TD me supplée)

AH ? OUI et si vous souhaité plus de renseignement sur mon rôle Métropolitain, j'ai un bureau au 4ème étage (Étage direction) ou je vous recevrais avec plaisir, enfin du moins par politesse.. !!)

Je pourrais vous présentez tous mes amis Maires qui soit, partagent mon bureau, soit partagent

Communication de notre groupe

- Dans le numéro 183 du magazine municipal AB Info, notre texte publié dans l'espace « Libre expression » a été présenté dans une taille de caractères particulièrement réduite, rendant sa lecture difficile pour de nombreux habitants.

Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui ont conduit à ce choix de mise en page et notamment à l'utilisation d'une police de taille aussi faible pour notre contribution ?

Le règlement est clair, Vous avez droit à 1/5 de pages, donc à vous de calibrer son contenu

- Par ailleurs, notre texte ayant vocation à interpeller la municipalité et à porter à la connaissance des habitants nos observations et questionnements, pouvez-vous préciser les raisons pour lesquelles il a été positionné dans la partie inférieure de la page, la réponse de la municipalité étant quant à elle présentée en amont ?

Afin de garantir une égalité de traitement entre les différentes sensibilités représentées au conseil municipal, nous demandons qu'à l'avenir notre espace d'expression bénéficie des mêmes possibilités de mise en forme que celles utilisées par la majorité municipale, notamment en ce qui concerne la taille de police, l'utilisation des caractères gras ainsi que l'emploi de couleurs permettant de mettre en valeur certains passages du texte.

Le règlement est clair, Vous avez droit à 1/5 de pages, je me répète, et à vous de calibrer son contenu, mais je note dans votre demande, votre souhait que la taille de police et l'écriture en gras est votre priorité dans la mise en page, ce sera pris en compte.

Nous demandons également que notre contribution soit présentée en partie supérieure de la page, la réponse éventuelle de la municipalité pouvant alors apparaître à la suite de notre texte, conformément à la logique d'un droit d'expression suivi d'un droit de réponse.

La mise en page de l'AB Info relève du choix du rédacteur en chef de ce magazine.

Projet de déplacement du monument aux morts

- Lors de la cérémonie du 8 mai, vous avez indiqué que vous souhaitiez remettre le monument aux morts à sa place initiale. Lors de la réunion publique du 11 juin, vous avez précisé détenir des photographies relatives à l'implantation historique du monument aux morts d'Art-sur-Meurthe.
- Pourriez-vous présenter les photographies et les éléments historiques sur lesquels repose cette affirmation ?
- Par ailleurs, plusieurs habitants nous ont transmis des documents et témoignages laissant entendre que le monument n'aurait jamais été déplacé de son emplacement actuel. Comment expliquez-vous cette divergence d'interprétation des sources historiques ?
- Selon certaines familles, il y aurait présence d'ossements à proximité du monument, qu'en est-il ?

Vous parlez de la reunion publique ou vous n'étiez pas. Ce qui explique cet imbroglio dans vos propos.. !!

J'ai affirmé avoir une photo de l'emplacement historique de la fontaine et pas du monument.

Mais pour avoir participé moi-même à son déplacement en 2005 (AB INFO 106) afin d'augmenter les places de stationnement Rue de l'Abbé DARDAINE, je peux vous garantir qu'il n'y a des ossements ni à l'emplacement actuel, ni à l'ancien et pas non plus de dépouille Napoléonienne ou de dinosaure... Encore une « légende urbaine à votre passif »

- Enfin, quelles sont les motivations précises qui conduisent aujourd'hui la municipalité à envisager le déplacement du monument aux morts ? Une concertation avec les associations patriotiques, les familles concernées et les habitants de la commune est-elle prévue avant toute décision définitive ?

Nous avons eu la chance de vous voir pour la première fois au célébration du 8 mai 2026, mais comme vous passiez votre temps à faire encore campagne en discutant avec les personnes présentes, vous n'avez pas pu remarquer que la moitié des présents étaient sur la route, alors si nous créons un espace plus grand juste en face, il serait idiot de ne pas repenser les lieux de cérémonies afin de sécuriser toutes les personnes présentes, y compris les portes drapeaux et SPV qui saluent le projet.

Questions orales

Convention de servitude pour le raccordement électrique d'une borne de recharge

Q1 : Quelles sont les modalités d'utilisation de la borne de recharge (ouverte au public, bénéficie aux agents municipaux ou élus, utilisation pour le véhicule municipal) ?

Je vous renvoie encore une fois à la délibération du 23/02/2026 qui vous renvoie elle-même aux délibérations de choix de l'AIP (Appel à initiative privée) vous y trouverez toutes les modalités d'utilisations possibles, mais je vous rassure, encore une fois, ce n'est pas une borne pour recharger gratuitement la voiture du Maire. Cette borne ne sera gratuite pour personne

Vœu relatif à la pérennisation et au développement du Chartreux

Q2 : Pour quelles raisons la mairie envisage l'éventualité d'une baisse des loyers de 50 % dans un contexte budgétaire contraint (baisse de la dotation globale, augmentation des charges...), y a-t-il une situation dégradée (niveau d'activité, financier) ?

Q3 : Vous ne nous faites part que de la piste de réduction de loyer pour pérenniser le Chartreux, quelles autres pistes avez-vous étudié ou avez-vous envisagé d'étudier ?

Q4 : Les besoins des habitants ont-ils été recensés pour permettre l'adaptation des services ?

Q5 : En cas de décision positive à l'issue de votre consultation, quels seraient les indicateurs d'objectifs, de suivi et d'évaluation que vous comptez concrètement mettre en place ?

Je comprends vos interrogations, ne fréquentant pas le commerce, vous ne pouvez effectivement pas y répondre vous-même.

Je vous renvoie encore une fois à la délibération, vous y trouverez toute les détails.

Création d'un poste de conseiller délégué

Q6 : Au regard des missions présentées, notamment la proposition d'axes de réflexion et de fiches actions visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux ainsi que l'élaboration d'un programme pluriannuel de rénovation des bâtiments les plus énergivores, il apparaît que plusieurs de ces travaux relèvent principalement d'une phase de diagnostic, de planification et de mise en œuvre initiale.

Dans ces conditions, la municipalité a-t-elle envisagé de limiter la durée de cette délégation au temps nécessaire à la définition et au lancement des actions prévues, avec un réexamen de son utilité une fois ces objectifs atteints. Si cette option n'a pas été retenue, quels éléments justifient selon vous la création d'une délégation permanente sur ces missions ?

Vous avez décidemment un vrai problème avec « l'espace-temps » nécessaire aux choses. La mission confiée dans cette délégation est une mission qui prendra du temps, et à minimum la durée du mandat présent.

Mais votre remarque nous montre bien la méconnaissance que vous avez de la gestion d'un patrimoine bâtimementaire.

Nous verrons au prochain mandat s'il y a lieu de renouveler cette délégation.

Création d'un poste d'adjoint technique

Q7 : Dans le cadre de la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, ouvert aux fonctionnaires titulaires comme aux agents contractuels, la commune a-t-elle étudié des modalités alternatives de mobilisation des compétences, notamment le recours à un ESAT ou à une structure de remobilisation vers l'emploi, susceptibles de répondre à ce type de mission dans un cadre adapté, potentiellement plus efficient pour la collectivité (coût, remplacement, gestion RH, RSE), tout en renforçant une démarche d'intérêt général sur le territoire ?

La démarche d'intérêt générale sur la commune passe déjà, Monsieur, par un chose clair : Si nous avons les compétences chez des habitants souhaitant s'investir sur la commune, je ne cherche pas ailleurs. Je me demande au vu de votre question si vous n'auriez pas quelqu'un à placer de votre association d'insertion. ???

Création d'un emploi saisonnier pour accroissement temporaire d'activité

Q8 : La municipalité propose la création d'un emploi saisonnier pour accroissement temporaire d'activité.

Pouvez-vous préciser les éléments concrets et objectifs qui justifient, au regard des missions des services communaux, l'existence d'un surcroît d'activité durant la période estivale, notamment au mois d'août ?

Quand on s'intéresse à la Mairie et pas à la commune, on ne voit pas, les différents entretiens estivaux à faire, que ce soit les tontes, les nettoyages, etc.... A une période où nous ne disposons que de 50% de notre personnel technique (congé oblige) donc 1 personne. !!

Quand on ne vient à aucune manifestation de la commune, on ne peut se rendre compte de l'ensemble des manifestations à préparer sur le terrain tout au long de l'été

Et votre remarque nous montre bien, encore une fois, la méconnaissance que vous avez de la gestion d'un patrimoine bâtimementaire et des multiples tâches que nous avons à exécuter en été, que ce soit pour nettoyer les ateliers et locaux associatifs, et préparer le Noviciat, ou l'École pour la rentrée.